

Liste des pièces obligatoires à fournir :

- Extrait cadastral (www.cadastre.gouv.fr) permettant de situer la parcelle, l'immeuble etc.
- Coordonnées de la personne à joindre pour le rendez-vous (propriétaire, notaire).

Les renseignements demandés dans ce document permettront au service de préparer sa visite. Un dossier complet et bien préparé raccourcira les délais de réponse.

La présence au RDV, du propriétaire ou de son représentant est indispensable.

Identité du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse actuelle : _____
 Code postal : _____ Commune : _____
 Personne à contacter (si différente) : _____
 Téléphone : _____ Date de la demande : _____
 E-mail : _____
 Signature du demandeur :

Situation du projet

Adresse du projet : _____
 Code postal : _____ Commune : _____
 Référence cadastrale : _____
 Section : _____ Parcelles : _____
 Lotissement : Oui / Non

Adresse de facturation

Nom, prénom : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Commune : _____

Caractéristique du logement

Présence d'eau au robinet : Oui / Non
 Equipements sanitaire : (indiquez le nombre devant l'intitulé)
 Salle de bain - WC - Evier garage - Cuisine - Lave-linge - Lave-vaisselle
 Présence de regard de branchement en limite de propriété : Oui / Non
 Type de résidence : Principale - Secondaire - Inhabitée

Cadre réservé au service

Rendez-vous le :
 A h

Tarifification

- 👉 Le diagnostic d'assainissement collectif vous sera facturé **180€ (jusqu'à 9 pièces principales) et 200€ (au-delà de 9 pièces principales)**. Ces tarifs ont été approuvés par délibération n°2024-12-18 du 5 décembre 2024.
- 👉 La facture vous sera transmise par le Trésor Public.

Document à renvoyer au service Eau et Assainissement de la CC2VV par mail à
eau-assainissement@cc2vv.fr
ou par courrier à Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes
Service Eau et Assainissement, 23 avenue Gaston Renaud – 25340 PAYS-DE-CLERVAL